

## DÉCLARATION DU RISQUE ET PAIEMENT DE LA PRIME

|                       |         |                   |                           |                            |
|-----------------------|---------|-------------------|---------------------------|----------------------------|
| Référence :<br>DL131C | Durée : | Niveau :<br>Bases | Modalités :<br>E-Learning | Tarifs :<br>Nous consulter |
|-----------------------|---------|-------------------|---------------------------|----------------------------|

## LIEUX ET DATES :

### A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## OBJECTIFS

- Contrôler les conditions nécessaires à la formation d'un contrat d'assurance et déterminer son contenu

### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

**Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

**Les plus de la formation :**

Le contrat d'assurance est le lieu où se croisent 3 notions clés en assurance : la prime, le sinistre et la prestation offerte par l'assureur. Pourtant il est fréquent que l'assuré ne s'intéresse au contrat qu'au moment de la réalisation du risque, découvrant alors la nature et l'étendue de ses droits, et ce malheureusement bien souvent de manière très suspicieuse.

Ce module aborde les différentes de la vie du contrat, de sa formation jusqu'à sa résiliation en passant par sa modification.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**PLANETE CSCA RH ici >>**

## PROGRAMME

C. Déclaration du risque et paiement de la prime  
Conditions de formation du contrat  
3 étapes de formation du contrat  
Contenu du contrat d'assurance

**Modalités pédagogiques :**

Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

**Validation des acquis :**

**Comment est-elle évaluée ?**

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

## **Comment cette formation est-elle validée ?**

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

## **Validation DDA**

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

### **Personnalisation parcours :**

**Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".**

**Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de**

**l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!**

**Fiche identité :**

Ce module de formation date de 2019. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Ce module est la propriété de l'Ifpass.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquences vidéos
2. 1 fiche téléchargeable "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

## **PUBLIC**

Tous les acteurs de l'assurance

Toute personne souhaitant mieux connaître le contrat d'assurance

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

**Prérequis pédagogiques :**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

**Prérequis techniques :**

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

**Logiciels :**

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

**Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

**CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 14/12/2025 à 19:33